

Depuis le 1^{er} juin 2023, la **Police municipale pluricommunale de La Couture Boussey** intervient respectivement sur les six communes de : La Couture Boussey, Garennes-sur-Eure, Epieds, Bueil, Serez et Bretagnolles.

Placés sous l'autorité du Maire de la commune où ils interviennent, les policiers municipaux, agents de police judiciaires adjoints, agissent principalement dans les **domaines liés aux pouvoirs de police du Maire**.

Ils ont pour missions :

La prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Des actions sont également menées en matière de « sécurité routière » afin de lutter contre les comportements accidentogènes eu égard au respect des règles du code de la route (ex : vitesse excessive, non-respect de la signalisation, usage du téléphone portable ...).

Des patrouilles de surveillance générale sont également réalisées dans chacune des communes afin de prévenir les actes malveillants (ex : cambriolages) et renforcer le sentiment de sécurité.

La police municipale est une force de sécurité de proximité qui a vocation à établir un dialogue avec les habitants. Nul doute que son action est privilégiée, voire efficace en cas de conflit de voisinage.

Si toutefois les missions de la police municipale sont définies par les Mairies, les policiers municipaux interviennent en coordination avec les militaires de la gendarmerie. (Il est rappelé que la police municipale pluricommunale n'a pas vocation à se suppléer aux forces de sécurité de l'Etat et qu'en dehors de ses heures de service, il convient de composer le : **17**)

La **police municipale pluricommunale** est joignable du **lundi au vendredi de 08h30 à 17h30** au **02.32.24.90.16** ou par courriel : police.municipale@lacoutureboussey.fr. Les horaires du service peuvent être modifiés par nécessité de service et adaptabilité d'évènements marquants.